

SOCFIREV SAS
36, rue de Courcelles
75008 Paris
RCS PARIS
801-523-200
Tel : 01 45 61 23 85
Mail : hello@immocratie.com

SARL JOBSUD
72, chemin du vallon des pins
13015 Marseille

A l'attention de Monsieur William Ferrand, Gérant

Par courrier RAR et par courriel
(william.ferrand13@gmail.com)

Paris, le 5 février 2018

**NOTIFICATION DE MISE EN ŒUVRE DE
GARANTIE AUTONOME A PREMIERE DEMANDE**

Monsieur,

1. Je suis le président de la société SOCFIREV.

Cette société représente la Masse obligataire dans le cadre d'un emprunt obligataire de 125.000 euros émis par la société SASU FRONTI pour financer la réalisation d'une opération immobilière à Marseille, selon contrat du 27 mars 2017.

2. La société JOBSUD SARL, dont vous êtes le gérant, a consenti à SOCFIREV, le DATE, une garantie autonome à première demande relative à cette créance (cf ci-après le Contrat).

« [...] le Garant s'engage de manière autonome, irrévocable et inconditionnelle à payer au Bénéficiaire, au nom et pour le compte des souscripteurs de l'Emprunt Obligataire, à première demande du Bénéficiaire, la somme maximum de 162.022 €, en garantie de toutes les sommes dues en principal, intérêts, frais et accessoires par la Société de Projet aux souscripteurs de l'Emprunt Obligataire et/ou directement au Bénéficiaire. » (article 1 du Contrat).

Or, suite à un manquement de la société Fronti SASU à ses engagements contractuels, celle-ci a été mise en demeure de rembourser les souscripteurs. Cette mise en demeure est à ce jour restée sans réponse.

4. C'est pourquoi, par la présente, au nom et pour le compte des souscripteurs de l'Emprunt Obligataire, **je vous notifie la demande de mise en œuvre de la garantie autonome à première demande que vous avez consentie.**

Cette notification rend immédiatement exigible le remboursement de la totalité desdites obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, soit la somme de **135.630,26 €** provisoirement arrêtée au 31 janvier 2018.

C'est pourquoi **je vous mets en demeure de procéder, sous 10 jours calendaires à compter de la date du premier avis de livraison de la présente lettre recommandée, au paiement de la somme de 135.630,26 € euros, par virement sur le compte de SOCFIREV.** A défaut, nous vous précisons avoir reçu pour instruction d'assurer la sauvegarde des droits de la Masse des obligataires et d'engager toute procédure de nature judiciaire à cette fin.

Vous devez donc considérer la présente comme une mise en demeure au sens de l'article 1231-6 du Code civil.

*

Je me tiens à la disposition de votre conseil habituel pour évoquer ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Mowgli FRERE
Président de SOCFIREV SAS